

Les randos sur abo 2026



Où ?

Région Intyamou, Jogne, Moléson, Bulle, Monts de Riaz/Marsens

Le lieu de RV change de sortie en sortie.

Quand ?

Le vendredi selon calendrier ci-dessous. Départ 8h15, retour midi max.

Dates 2026 - Groupe Rando Vas-y mollo : 16 janvier, 6 février, 6 mars, 27 mars, 1er mai, 29 mai, 26 juin + pique-nique (facultatif), 28 août, 18 septembre, 23 octobre, 13 novembre, 4 décembre + apéro

Date 2026 - Groupe La Rando des mordus : 9 janvier, 30 janvier, 27 février, 20 mars, 24 avril, 22 mai, 12 juin, 3 juillet + pique-nique (facultatif), 4 septembre, 25 septembre, 30 octobre, 20 novembre, 11 décembre + apéro

Il n'est pas possible de passer d'un groupe à l'autre, sauf exception et si le nombre de participants le permet.

Comment ?

A pied ou en raquettes. Attention prévoir des **crampons de marche - obligatoire** !!

Rando Vas-y mollo : pour celles et ceux qui débutent ou s'y remettent / 1h30 max de marche / dénivelé léger et progressif au fil de la saison / **prérequis : pouvoir marcher 1h sur un sentier irrégulier avec très peu de dénivelé**

Rando des mordus : pour celles et ceux qui ont déjà l'habitude / environ 2h-2h30 de marche / dénivelé max de 500 m, progressif au fil de la saison / **prérequis : pouvoir marcher 2h sur un sentier irrégulier avec un dénivelé de 200 m**

Combien ?

Rando Vas-y mollo (12 sorties), **à forfait** Fr. 365.--

Rando des mordus (13 sorties), **à forfait** Fr. 395.--

Informations concernant le/la participant(e)

Nom : Prénom :

Année de naissance :

Adresse (rue) + localité :

Téléphone : Mail :

Problème(s) de santé à signaler :

N° IBAN (si remboursements) ou TWINT

Signature attestant l'acceptation des informations susmentionnées et des CG :

Je m'inscris pour

☐ La rando Vas-y mollo

☐ La rando des mordus

J'autorise Découverte-Nature à m'intégrer à un groupe Whatsapp pour simplifier l'organisation des sorties (lieu de RV, horaires, équipement etc)

Oui ☐ Non ☐

(loi sur la protection des données)

CONDITIONS GENERALES EN PAGE 2

Conditions générales

En signant le formulaire d'inscription, le participant accepte les présentes conditions générales :

- Tout problème de santé (allergie, diabète, problème cardiaque ou respiratoire, prothèse ou autre) doit être signalé par écrit sur le présent formulaire. Selon la nature du problème signalé, un certificat médical pourra être demandé, attestant que la pratique de la randonnée en montagne est autorisée.
- Découverte-Nature se réserve le droit, après les deux premières sorties, de refuser un participant dont la forme physique ou le souci de santé ne serait pas compatible avec le programme proposé. Dans un tel cas, le solde des frais engagés serait remboursé.
- **Le prix proposé est un montant forfaitaire. Aucun remboursement ne sera effectué, quel que soit le motif. En cas de blessure et sur présentation d'un certificat médical uniquement, le montant des sorties correspondantes sera reporté sur l'année suivante. Ceci pour éviter les demandes de remboursement qui ne sont pas du fait de Découverte-Nature (changement professionnel, reprise d'une activité, changement des jours de travail, décalage avec le reste du groupe en raison d'un manque de participation, etc.).**
- Le prix comprend l'organisation et l'accompagnement lors des sorties. Les frais de transport sont à la charge de chaque participant. En cas de météo défavorable contraignant Découverte-Nature à annuler la sortie, le montant proportionnel à la sortie sera remboursé en fin de saison, sans autre indemnité.
- **Le mauvais temps, du moment qu'il ne compromet pas la sécurité du groupe, n'est pas un motif d'annulation.**
- L'inscription est garantie dès réception du montant forfaitaire indiqué sur le compte IBAN CH51 0900 0000 8448 7310 8 ou par TWINT 079 302 18 72. En cas d'annulation par le client : jusqu'au 15 décembre 2025 : 50% du montant reste dû à Découverte-Nature / Dès le 31 décembre 2025 : 100% du montant reste dû à Découverte-Nature.
- Assurance accident et rapatriement à charge du participant.
- For juridique en Suisse.

Matériel particulier à emmener (selon la saison)

Sac à dos / Chaussures adaptées à la randonnée en montagne en été et en hiver / Bâtons de randonnée / Raquettes à neige / Guêtres / T-shirt de rechange / Polaire et veste genre coupe-vent / Protection contre la pluie / Veste chaude pour les sorties hivernales (obligatoire au fond du sac svp) / Gants / Bonnet (casquette selon la saison) / Lunettes soleil / Crème solaire / Encas (par ex. : fruits secs, barres de céréales, fruits) et boisson min. 1 l / Affaires et médicaments personnels / Répulsifs, taons, etc.

Il est obligatoire d'avoir des crampons de marche au fond du sac à dos ou intégrés à la chaussure (environ Fr. 20.— chez Décathlon ou Galaxus par exemple – tjrs moins coûteux qu'une blessure !!) – Merci de votre compréhension !

A retourner à :

Découverte-Nature – Ch. des Gentianes 10 – 1663 Pringy

Sandrine Amey – Accompagnatrice en montagne dipl., Membre ASAM

info@decouverte-nature.ch – 079 302 18 72

www.decouverte-nature.ch

Page 2/2